

Gestion des populations de Cerf Elaphe



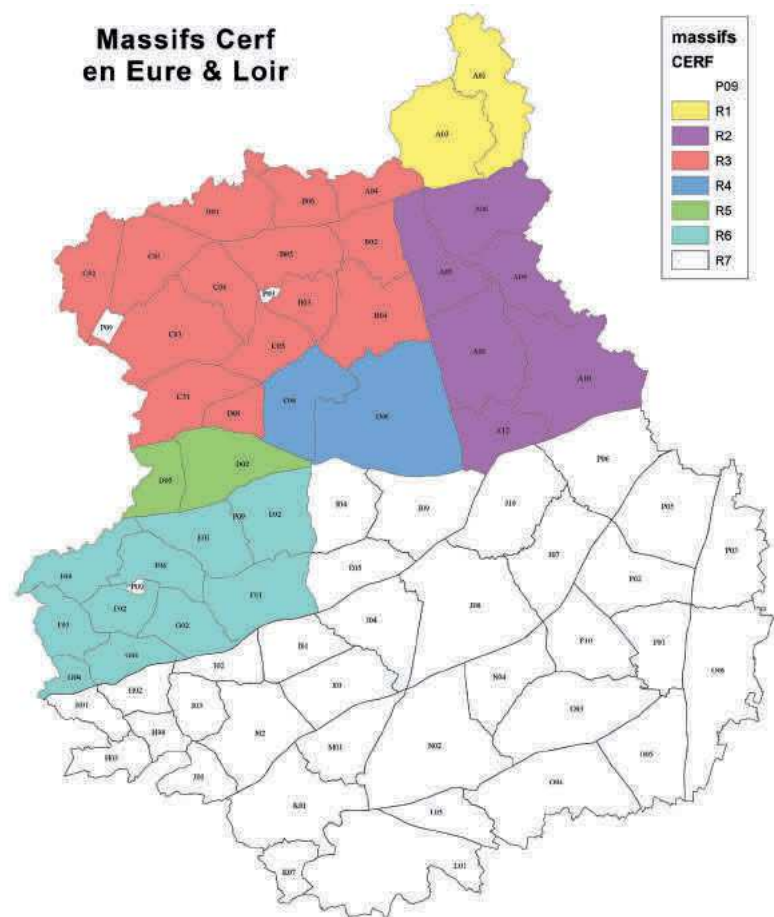
Le département compte six massifs à Cerf. Même si certains échanges sont possibles entre massifs, ils n'influent pas de façon significative sur leur gestion (exception faite du massif R4).

En Eure et Loir, les densités des populations de Cerf sont très inégales.

La biologie de l'espèce, favorise des concentrations importantes en période de chasse, mais ces regroupements en harde sont principalement liés aux dérangements liés à l'activité humaine (chasse, promeneurs, etc...). Les hardes ainsi constituées regroupent parfois plusieurs dizaines voire plus de 100 individus en un même lieu. La gestion de l'espèce en est que plus difficile et nécessite de proposer des actions visant à favoriser une répartition spatiale plus homogène.

Les populations de Cerf sont suivies par indices de changement écologique avec la mise en place sur l'ensemble des massifs d'indices nocturnes et l'analyse de la masse corporelle des jeunes de l'année.

L'indice nocturne (IN) traduit les variations de l'abondance relative d'une population de cerf. Il indique une tendance d'évolution de la population sur plusieurs années et ne peut pas être lu comme une évolution annuelle. L'indice correspond au nombre



moyen de cerfs observés par kilomètre de circuit parcouru. La méthode consiste à dénombrer les cerfs observés la nuit à l'aide de deux phares portatifs sur des circuits prédéfinis, parcourus plusieurs fois en voiture. La courbe de tendance de cet indice va traduire les hausses, baisses ou stabilité de la population. La masse corporelle des jeunes (MC)

traduit les variations de la condition physique des individus d'une population d'ongulés donnée et la relation entre la population et son environnement. L'indice correspond à la masse corporelle moyenne des animaux de première année prélevés à la chasse, après correction par la date de prélèvement. Cette méthode consiste à peser le plus précisément

possible (à 500g près) les animaux de première année prélevés à la chasse afin de voir si les populations sont en adéquation avec le milieu qui les accueille. Une baisse de poids reflète une baisse du potentiel alimentaire.

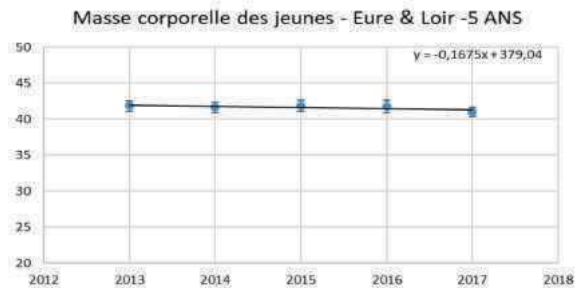
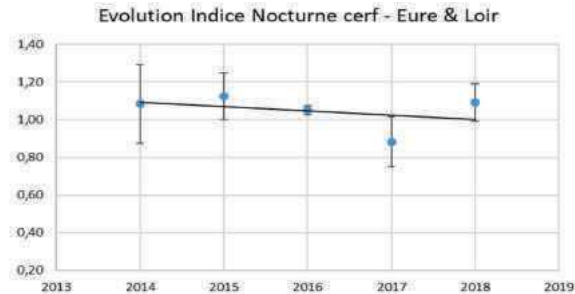
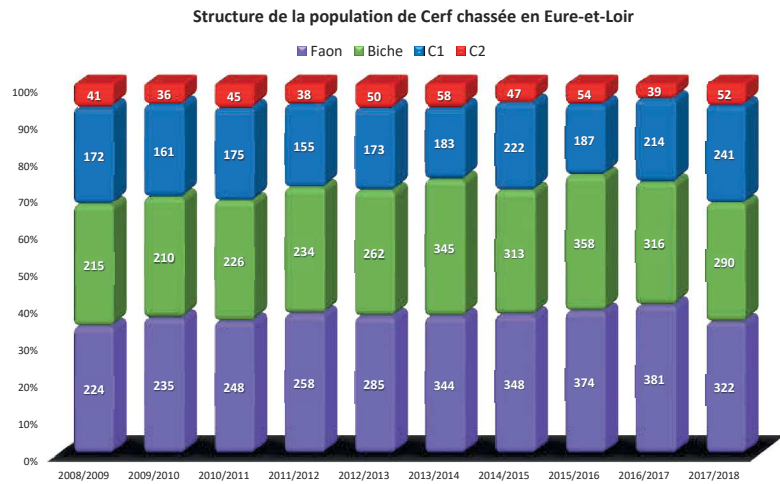
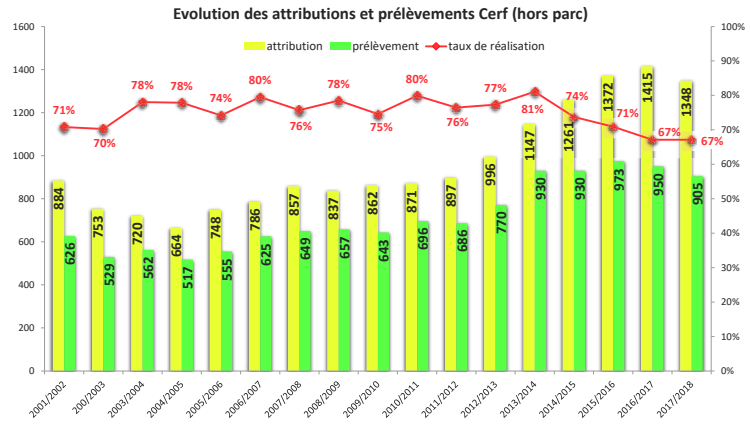
Les prélèvements 2017-2018 (905) régressent de 5% par rapport à ceux de l'année passée.

Le taux de réalisation se stabilise après une baisse importante. Même si l'augmentation des attributions était nécessaire pour diminuer le niveau de population sur certains massifs, cette politique d'accroissement permanent des attributions ne permet pas de résoudre les problèmes de concentration. D'autres solutions doivent être trouvées afin d'accroître le niveau de réalisation.

Après quatre années d'augmentation des prélèvements de cerf, la tendance d'évolution de l'indice nocturne départemental est en phase de régression.

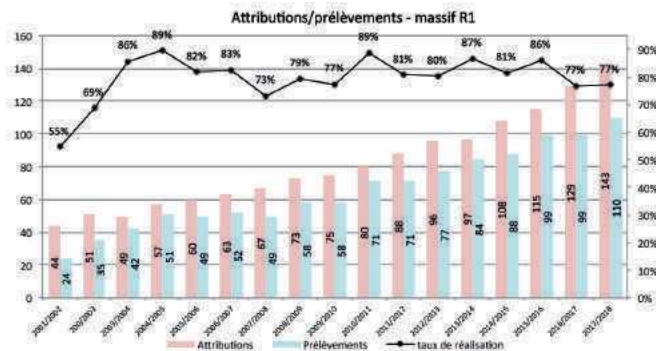
Le poids des faons, ramené au 10 décembre, est quant à lui globalement stable ne démontrant pas de déséquilibre flagrant (poids moyen vidé : 40,96 kg).

Pour la saison 2018-2019, 1381 grands cervidés ont été attribués (avant recours).

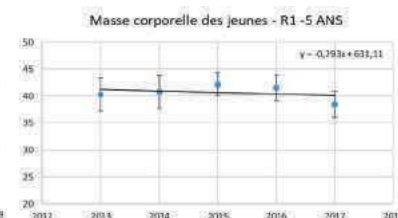
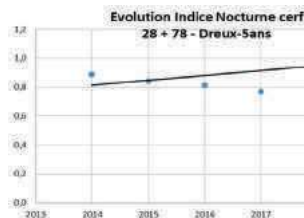
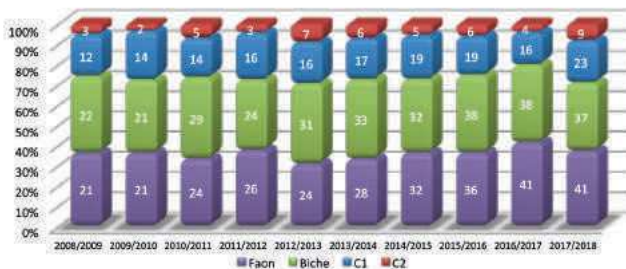


SUIVI PAR REGION

Massif R1 : DREUX



Structure de la population chassée -R1-



En 17 ans, les attributions sur le massif de Dreux/Guainville ont presque triplé. Dans le même temps les prélèvements ont été multipliés par 4.5. Le taux de réalisation (76%), se stabilise cette année.

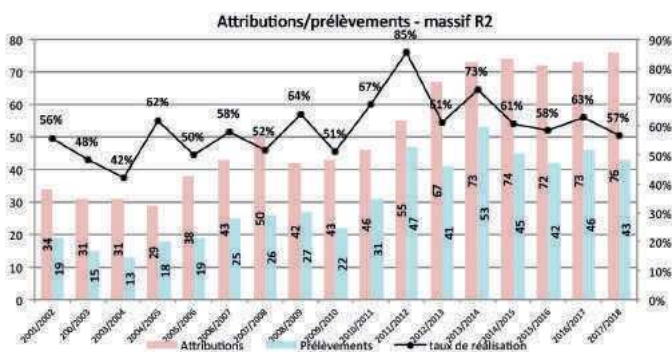
Les indices nocturnes reflètent une augmentation de la population. Les échanges avec les massifs périphériques des Yvelines restent importants, et rendent la gestion sur ce massif plus difficile.

Le prélèvement des mâles se fait majoritairement par la vénerie (attributions de C2 pour ce type de chasse). Les prélèvements pour la campagne 2017-2018 se répartissent en 29% de cerfs, 34% de biches et 37% de faons.

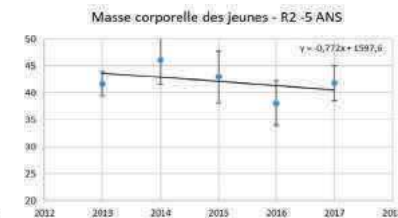
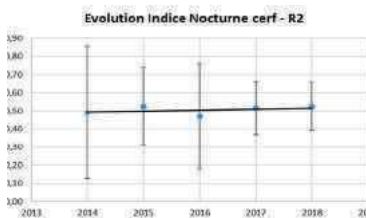
La masse corporelle des jeunes (moyenne 38.5 kg vidé) montre une baisse qu'il faudra surveiller en 2018.

Compte tenu de l'augmentation de population et de l'alerte sur la masse corporelle des jeunes, en 2018/2019 l'attribution avant recours est de 157 bracelets.

Massif R2 : VALLEE DE L'EURE



Structure de la population chassée -R2-



Ce massif, est particulièrement difficile à gérer, car il est composé d'un noyau stable de population et de forts échanges provenant de massifs des Yvelines qui varient énormément d'une année sur l'autre.

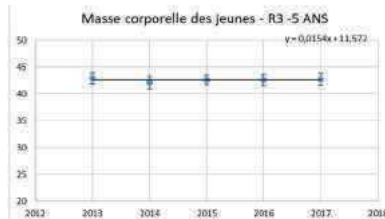
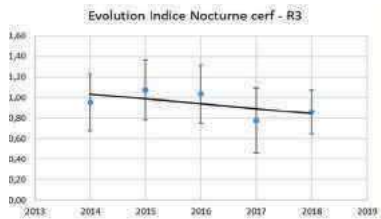
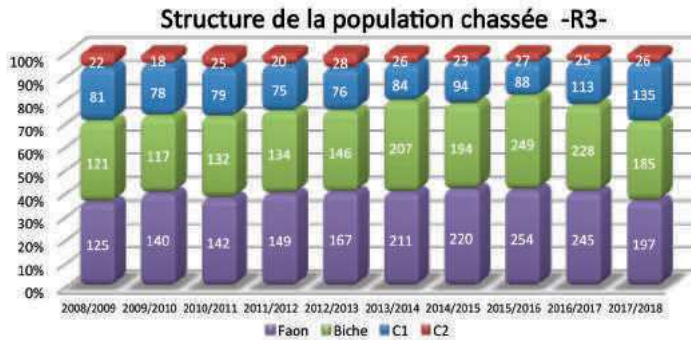
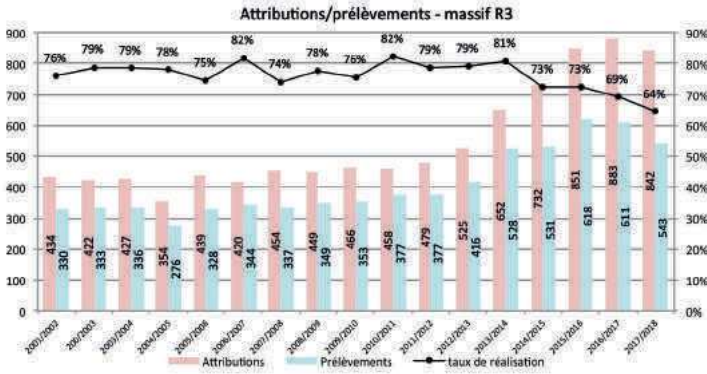
Les indices nocturnes de ce secteur montrent une relative stabilité de la population. Ils sont néanmoins, fortement influencés par les arrivées massives d'animaux en fin d'hivers. Des hardes importantes sont arrivées sur le massif entre deux sorties nocturnes de comptage.

Pour la campagne à venir, l'enveloppe d'attribution a été augmentée à 83 bracelets avant recours.

Le taux de réalisation baisse à nouveau à 57%. Il reste l'un des plus faible du département.

La masse corporelle des faons reflète une population en adéquation avec son milieu (moyenne 40.8 kg vidé).

Massif R3 : Senonchois



La difficulté sur ce grand massif réside toujours dans la gestion des concentrations locales parfois très importantes.

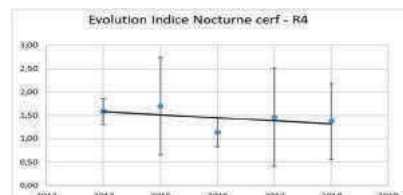
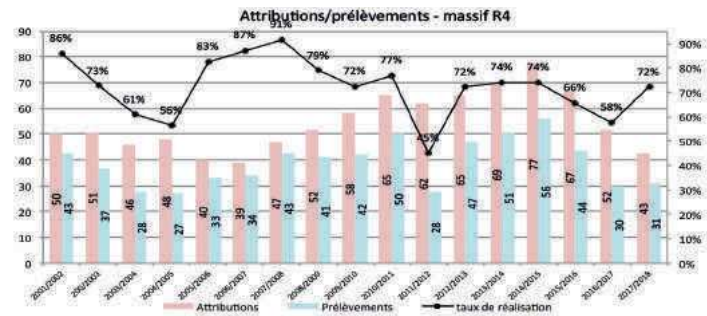
Le taux de réalisation continue de chuter. Cette difficulté dans la réalisation du plan de chasse laisse à penser que les cellules sédentaires présentes dans certains secteurs ont totalement disparu. Les territoires de chasse sont de plus en plus nombreux à être dépendants des mouvements de population en fin de saison pour réaliser une partie de leurs attributions.

L'indice nocturne montre une baisse après plusieurs années d'augmentation. Quatre comptages nocturnes ont été réalisés cette année afin d'affiner les données des indices.

La masse corporelle des faons reste stable (42.7Kg vidé).

Les prélèvements commencent à se rééquilibrer, pour la campagne 2017/2018. Pour la saison 2018-2019 les attributions (avant recours) sont de 807 animaux représentant une baisse de 35 animaux par rapport à 2017-2018.

Massif R4 : Bailleau - Fontaine



Pour maîtriser la hausse des populations sur ce massif, les attributions avaient été augmentées jusqu'en 2014.

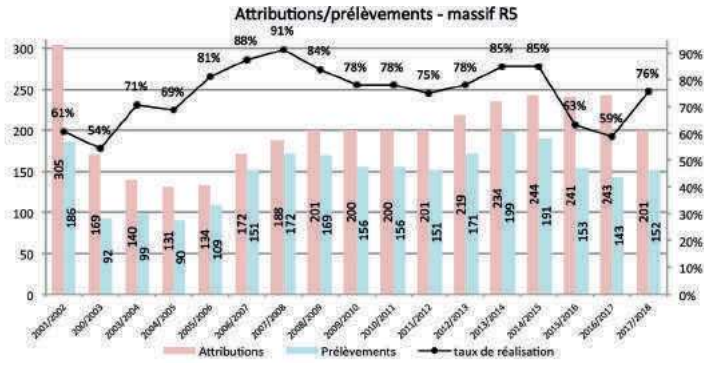
La baisse de la population sédentaire de biches et faons semble se stabiliser. La population reste composée majoritairement de mâles, expliquant le déséquilibre des attributions et prélèvements (74 % de cerfs pour 10% de biches et 16% de jeunes en 2017).

Comme l'année passée, l'indice nocturne est difficilement interprétable car un passage a fortement faussé les données recueillies. Le faible échantillonnage des faons ne permet pas d'analyser les variations de la masse corporelle des jeunes.

L'enveloppe d'attributions pour la campagne 2018-2019 est de 45 bracelets (43 en 2017/2018).

Une vigilance sur les échanges avec les autres massifs et le niveau de la population sédentaire demeure nécessaire.

Massif R5 : Champrond-Montécot-Pinson



Le taux de réalisation, qui avait fortement chuté depuis deux ans remonte à 76%.

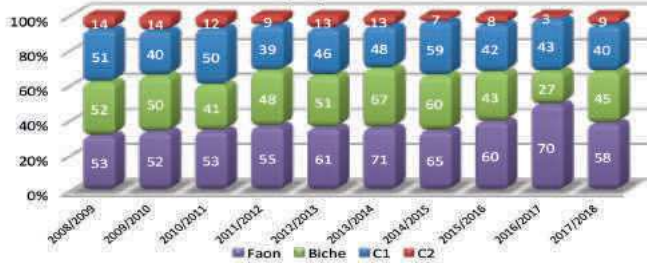
L'indice nocturne semble réagir. Les densités sont toujours importantes.

La masse corporelle des faons globalement stable est de 36.6 kg vidés.

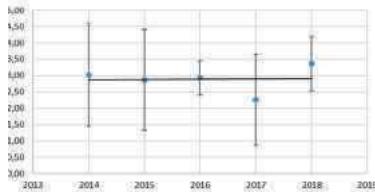
La structure de la population chassée en 2017 se rééquilibre avec 37% de mâles, 29% de biches et 34% de jeunes.

Pour la campagne 2018-2019, l'enveloppe d'attributions du massif est en hausse avec 221 animaux attribués avant recours (+10%). Ce massif enregistre les plus fortes attributions aux 100 hectares boisés

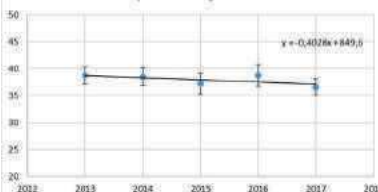
Structure de la population chassée -R5-



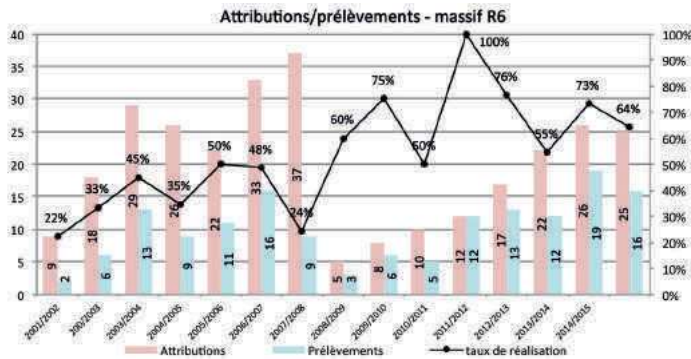
Evolution indice Nocturne cerf - R5



Masse corporelle des jeunes - R5 - 5 ANS



Massif R6 : Perche Thironnais

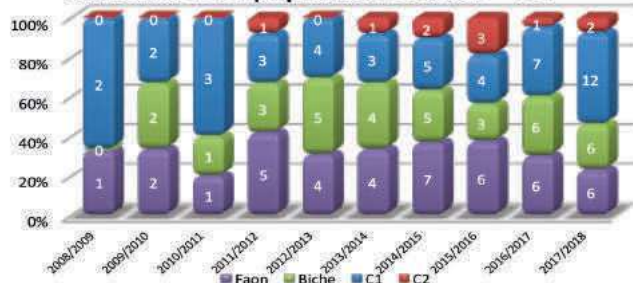


Sur ce massif, la population de cerf est encore en phase de colonisation dans certains secteurs, mais bien implantée dans d'autres.

L'observation des animaux est, de ce fait, rare et les résultats difficiles à exploiter. Il semble cependant que le niveau de population progresse.

Le faible nombre de faons prélevés ne permet pas une analyse fiable de la variation de la masse corporelle des jeunes.

Structure de la population chassée -R6-

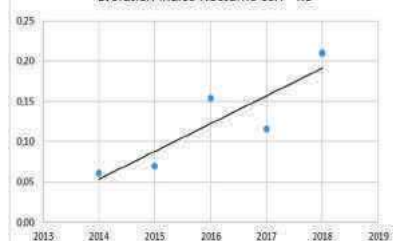


Le taux de réalisation est en baisse, et reste en dessous du niveau départemental.

De fortes variabilités de réalisation sont constatées sur ce massif (25% sur le massif de Beaumont contre 88% sur le massif de Bois Landry).

Pour la campagne 2018-2019, l'enveloppe d'attributions est fortement augmentée avec 57 bracelets avant recours (+36%).

Evolution indice Nocturne cerf - R6



BILAN DE L'EXPOSITION DE TROPHÉES

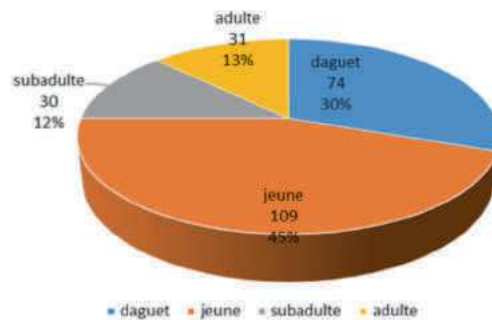
Les détenteurs de droit de chasse ont l'obligation de présenter les trophées prélevés sur leur territoire. En 2017, 95% des trophées de cerfs prélevés à la chasse ont été présentés.

Cette disposition a permis à la fédération, en collaboration avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier d'effectuer des relevés sur la totalité des trophées exposés durant ces cinq dernières années.

L'objectif de ce travail est d'évaluer les proportions de prélèvements dans chaque catégorie d'âges (daguets, jeunes, sub-adultes et adultes), et ainsi de vérifier que la proportion de cerfs adultes prélevés est conforme au maintien des structures sociales des populations et au vieillissement des cerfs. Le suivi des trophées révèle que la proportion de cerfs adultes prélevés est stable depuis plusieurs années.



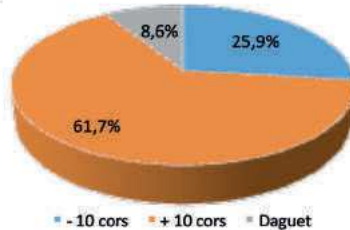
Proportion par catégorie des Cerfs prélevés durant la saison 2016/2017



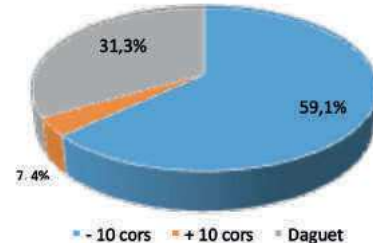
BILAN DES CERFS PRÉLEVÉS PAR CATÉGORIE DE BRACELETS

Même si la règle d'attribution est d'un cerf de catégorie C2 attribué pour trois de catégorie C1, les prélèvements effectués vont plutôt vers l'économie des C2. Ainsi on peut constater que 34,5% de bracelets C2 sont apposés sur de animaux portant 10 cors ou moins. Néanmoins, les prélèvements d'animaux sub-adultes ou adultes avec des bracelets C1 viennent compenser cette économie. Au final les prélèvements par classe d'âge sont équilibrés.

Proportion des cerfs prélevés avec un bracelet C2



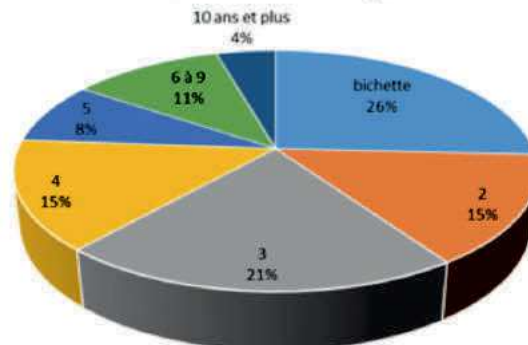
Proportion des cerfs prélevés avec un bracelet C1



BILAN DU CONTRÔLE ET DE LA COUPE DENTAIRE DES MÂCHOIRES DE BICHES

Le contrôle des mâchoires de biches effectué depuis 5 ans permet de constater qu'en 2017/2018, aucun faon n'a été prélevé avec un bracelet biche. Ces prélèvements contraires aux règles du plan de chasse sont considérés comme des infractions au plan de chasse et peuvent être réprimés comme telles. L'apposition d'un bracelet de biche sur un faon est exceptionnellement autorisée, après avis des services de l'ONCFS, lorsque le territoire n'a plus de bracelet de faon disponible. Sur 279 mâchoires présentées, 65 étaient des mâchoires de bichettes (26%) et 188 des mâchoires de biches adultes (74%) dont 12 de plus de dix ans.

Proportion par classe d'âge des biches prélevées Eure&Loir- saison 2017/2018



Comme pour les trophées de cerf, ces contrôles permettent de quantifier la part de chaque catégorie d'âges dans les prélèvements de la population. Cette analyse est aujourd'hui affinée avec une estimation de l'âge par coupe dentaire.

Après estimation de l'âge par coupe dentaire des mâchoires des biches prélevées à la chasse durant les saisons 2016/2017 et 2017/2018, nous avons effectué une comparaison du poids moyen et de la longueur de mâchoire de ces animaux. Ces 2 données renseignent sur l'état corporel des individus.

Nous pouvons constater que l'ossature définitive (renseignée par la longueur des mâchoires) et que le poids reflète un arrêt d'évolution à partir de 6 ans considéré comme l'âge adulte des biches.

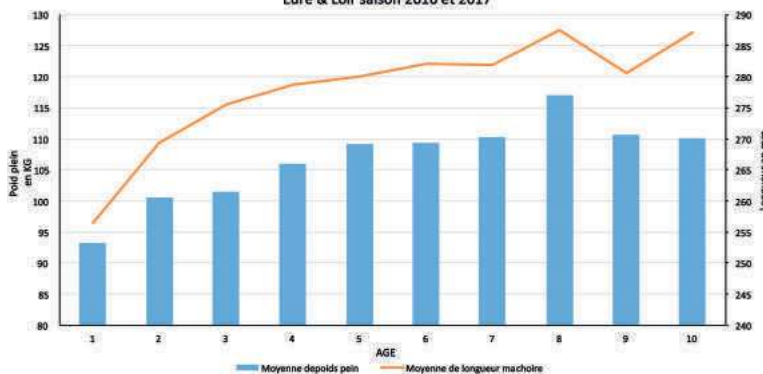
La pyramide départementale des âges des biches prélevées est très évasée vers le bas. Cela signifie que la population de biches est particulièrement jeune avec 85% des biches qui ont moins de 6 ans. La moyenne d'âge est estimée à 3.5 ans !

En conclusion, les populations de Cerf (mâles et femelles) départementales sont plutôt jeunes. Des efforts doivent être faits pour leur permettre de vieillir.

Cet objectif ne pourra être atteint que par une économie sur les animaux sub-adultes, quel que soit leur sexe.

Pour cela, les consignes de tir devraient s'orienter vers un prélèvement accru des bichettes (difficile à mettre en œuvre dans le cadre de populations importantes où l'objectif est de baisser le niveau de population) et des jeunes mâles (allure svelte et bois blancs).

Evolution des poids et longueurs de mâchoire en fonction de l'âge des biches Eure & Loir saison 2016 et 2017



pyramide des âges des biches prélevées en Eure & Loir - 2017/2018

